



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2019

---

**OBJET :**

DE-19-12-1-06) PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE  
CAPITAL DE LA VINCEM

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ), M. TOURNE (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants relatifs aux sociétés d'économie mixtes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la commune de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 14 novembre 2019 de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, décidant de proposer à ses actionnaires une nouvelle augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles d'une valeur de 750 € chacune avec une prime de 2710 € soit un total de prix d'émission de 3 460 € par action ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vincennes de souscrire des actions nouvelles et de maintenir ainsi l'assise financière de la VINCEM pour soutenir ses efforts dans les opérations engagées en faveur du logement social ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

## D É L I B È R E

*à la majorité (4 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN,)*

ARTICLE I : Décide de souscrire 203 actions nouvelles à titre irréductible pour un montant de 702 380 €, émises par la VINCEM pour augmenter son capital.

ARTICLE II : Les fonds correspondant à cette augmentation de capital seront affectés exclusivement et en totalité à la création de nouveaux logements locatifs sociaux.

ARTICLE III : Les inscriptions sont prévues à cet effet au budget 2019 sur le compte 2764.

ARTICLE IV : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*